



PROCES-VERBAL n°26-59

Séance communautaire du 17 juin 2026

A Ambonnay – Salle des fêtes St-Eloi

Membres titulaires en exercice : 36

COUTIER, PONSIN, SAINTOT, VITTE, BOUYE, DANSIN, CLAEYS, IZARD, JACQUART, PARANT, PETRY, RasSELET, RONDELLI-LUC, STOCK, YAHIAOUI, SAINZ, BERHELEMY, PHILIPPONNAT, PETIT, DIART, BRUNEL, LAFOREST, LOURDELET, GOURDY, CAPLAT, ROBERT, PIERROT, PICOT, CUGNET, GRANGE, BENOIT, VERRIELE, DELENGOWSKI-BEAUFORT, GIROD, RICHOMME, GALIMAND

Membres suppléants : 4

NOEL, LAPERSONNE, VICIER, BRABANT

Le 17 juin 2026 à 18h15, le Conseil de Communauté, dûment convoqué le 11 juin, s'est assemblé à Ambonnay, sous la présidence de Philippe RICHOMME, Président de l'assemblée. A été nommée à l'unanimité Jean-Charles CUGNET, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. INSTITUTIONS – Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 30.04.2026
2. ADMINISTRATION GENERALE – Communication de décisions
3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Election d'un vice-président
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation de représentants au sein des commissions thématiques (postes vacants)
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Election d'un délégué communautaire au sein du SIEM (poste vacant)
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Election d'un représentant au Conseil d'administration de l'Office Intercommunal d'Hautvillers (poste vacant)
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Remplacement d'un membre élu au sein du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (poste vacant)
8. ADMINISTRATION GENERALE – Constatation de la désaffectation et déclassement du domaine public : bien situé 1 place Henri Martin à Aÿ-Champagne
9. ADMINISTRATION GENERALE – Bail commercial : autorisation de négociation et de signature – local industriel ZI du Cheminet (Mareuil-sur-Aÿ)
10. ADMINISTRATION GENERALE – Rapport d'activité 2025
11. ADMINISTRATION GENERALE – Nouvelle répartition du capital social de la SPL-XDEMAT
12. FINANCES – Comptes financiers uniques 2025
13. FINANCES – Affectation définitive des résultats 2025
14. FINANCES – Rapport annuel sur les acquisitions et cessions d'immeubles 2025
15. FINANCES – Décisions modificatives budgétaires
16. FINANCES – Adoption du règlement budgétaire et financier
17. FINANCES – Compléments à la délibération du 20 décembre 2017 relative à la fixation des durées d'amortissements des biens
18. FINANCES – Rectification des imputations comptables relatives aux amortissements du budget annexe de Pressoria
19. FINANCES – Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : proposition de commissaires
20. FINANCES – Attribution de subventions
21. FINANCES – Subvention exceptionnelle à l'ASL Tennis d'Aÿ-Champagne en hommage à Vincent DROIN
22. PERSONNEL – Organisation du temps de travail
23. ASSAINISSEMENT – Extension du réseau d'assainissement des eaux usées Grande Rue à FONTAINE-SUR-AY : Participation aux frais de branchement
24. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Signature de la Convention 2026-2027 entre la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne et le Tribunal de Commerce de Reims
25. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Aide directe aux TPE/PME implantées sur le territoire de la CCGVM : présentation de 2 dossiers de demande de soutien financier
26. QUESTIONS DIVERSES

Après avoir ouvert la séance, Philippe RICHOMME, a procédé à l'appel nominal des membres de l'assemblée.

L'assemblée était composée comme suit :

Du Procès-verbal n°26-34 à la délibération n°26-58

- 26 membres titulaires présents :

COUTIER, SAINTOT, VITTE, BOUYE, DANSIN, CLAEYS, JACQUART, PETRY, RASSELET, STOCK, PHILIPPONNAT, DIART, BRUNEL, LAFOREST, LOURDELET, GOURDY, CAPLAT, ROBERT, PIERROT, PICOT, CUGNET, GRANGE, BENOIT, VERRIELE, RICHOMME, GALIMAND

- 0 membre suppléant présent représentant son membre titulaire excusé

- 4 membres suppléants ne prenant pas part aux votes :

NOEL, LAPERSONNE, VICIER, BRABANT

>Soit **26 membres à voix délibérative présents** : le quorum est atteint.

Etaient excusés/absents :

- 10 titulaires excusés :

PONSIN, IZARD, PARANT, RONDELLI-LUC, YAHIAOUI, SAINZ, BERTHELEMY, PETIT, DELENGOWSKI-BEAUFORT, GIROD

- 9 titulaires excusés ayant donné procuration :

PONSIN à GOURDY, IZARD à STOCK, PARANT à PETRY, RONDELLI-LUC à BOUYE, YAHIAOUI à JACQUART, SAINZ à RICHOMME, BERTHELEMY à COUTIER, PETIT à PHILIPPONNAT, DELENGOWSKI-BEAUFORT à VERRIELE

- pas de suppléant excusé :

- pas de titulaire et suppléant absents :

>Soit **35 membres prenant part au vote**

Lesquels ont formé la majorité des membres en exercice du Conseil de Communauté et ont pu valablement délibérer aux termes de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibérations adoptées le 17.06.2026

INSTITUTIONS – Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 30.04.2026

Rapporteur : Philippe RICHOMME, président

Conformément à la nouvelle réglementation modifiant les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales, il est présenté au Conseil le procès-verbal de la séance précédente. Celui-ci permet d'établir et de conserver la mémoire du déroulement et des décisions des séances des assemblées délibérantes. Pour mémoire, il est arrêté au commencement de la séance suivante puis signé par le président et le secrétaire. Il est publié ou affiché dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté.

Approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE – Communication de décisions

Rapporteur : Philippe RICHOMME, président

Le Président rend compte au Conseil des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui sont confiées, conformément à la délibération n°26-25 du 30 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président et au Bureau :

Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations

Marché de travaux relatif à la construction de la Cité Commune

Dans le cadre de l'exécution du marché de travaux relatif à la réhabilitation de la Cité Commune, les décisions suivantes ont été prises :

Lot n°02 – EUROVIA (VRD)

Avenant n°6 : 2 248,00 € HT

Réalisation d'enduits sur les murs extérieurs en parpaings : 1 943,00 € HT

Fourniture et transport d'une plaque de chaussée sur capsule temporelle : 305,00 € HT

Lot n°12 – JANIN (menuiseries intérieures)

Avenant n°6 : 8 213,92 € HT

Généralisation du traitement de calfeutrement sur huit poutres bois existantes.

Lot n°14 – LAGARDE (peinture)

Avenant n°1 : 1 469,90 € HT

Fourniture et pose d'un revêtement de sol souple dans le local archives.

Lot n°18 – JANIN (menuiseries extérieures)

Avenant n°1 : 4 006,26 € HT

Remplacement des brise-soleil en chêne par des brise-soleil en aluminium réglables.

Lot n°17B – 2FSR (ravalement)

Avenant : 11 379,00 € HT

Prestations complémentaires rendues nécessaires par la défaillance du lot gros œuvre et adaptation du programme de travaux.

Marché complémentaire

Réhabilitation du mur mitoyen Est de la Cité Commune

Attribution d'un marché complémentaire d'un montant de 32 543,00 € HT.

Il est précisé que le Bureau communautaire, réuni le 4 juin 2026, a préalablement émis un avis favorable sur la mise en œuvre de ces 2 prestations de l'entreprise 2FSR.

Travaux d'eau potable à Hautvillers

Entreprise MININNO Père et Fils

Reprise du mur de soutènement de la suppression du Chemin Creux.

Montant : 12 550,00 € HT, soit 15 060,00 € TTC.

Assistance à maîtrise d'ouvrage – Étude diagnostique assainissement de Bouzy

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence, le Président a décidé de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'étude diagnostique du système d'assainissement de Bouzy à la société **IXSANE** pour un montant de 9 810,00 € HT.

Assistance à maîtrise d'ouvrage – Projet de territoire

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de territoire, le Président a décidé de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'une durée de neuf mois à la société :

GEOGRAM

pour un montant de 35 600,00 € HT.

Il est précisé que le Bureau communautaire, réuni le 4 juin 2026, a préalablement émis un avis favorable sur cette attribution.

Décisions prises dans le cadre des délégations du Bureau :

Soutien à un sportif de haut niveau

Le Bureau a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à Monsieur Manny HAMMACHA afin de soutenir ses frais de déplacement liés à sa participation aux championnats d'Europe et du monde de canoë-kayak.

Participation au financement d'un poste de chargé de mission « Territoires d'industrie »

Le Bureau a décidé d'approuver la participation financière de la Communauté de Communes au financement d'un poste de chargé de mission « Territoires d'industrie » à hauteur de 844,70 € pour l'année 2026.

Cette participation s'inscrit dans un cofinancement associant l'État et les trois EPCI partenaires du dispositif.

Le Conseil prend acte des décisions prises par le Président et le Bureau.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Election d'un vice-président

Rapporteur : Philippe RICHOMME, président

Suite au décès de Monsieur Vincent DROIN, Vice-Président en charge des Solidarités et de la Prévention territoriales, le Conseil communautaire a procédé à l'élection d'un nouveau Vice-Président afin de pourvoir le poste devenu vacant.

Après appel à candidatures et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le scrutin secret a été organisé. Sur 35 votants, 31 suffrages ont été exprimés (4 bulletins blancs). Monsieur Arnaud JACQUART a obtenu 31 voix et a été proclamé élu Vice-Président.

Le Conseil communautaire a précisé que Monsieur Arnaud JACQUART occupera le rang n°2 dans l'ordre du tableau des Vice-Présidents et exercera les mêmes délégations que son prédécesseur, à savoir les Solidarités et la Prévention territoriales, sous réserve des arrêtés de délégation du Président. Le Conseil a pris acte de son installation dans ses fonctions et a autorisé le Président à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- **Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0**
- **Nombre de votants : 35**
- **Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35**
- **Nombre de bulletins blancs : 4**
- **Nombre de suffrages exprimés : 31**
- **Majorité absolue : 16**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation de représentants au sein des commissions thématiques (postes vacants)

Rapporteur : Philippe RICHOMME, président

Le Conseil communautaire a approuvé la modification de la composition des commissions thématiques permanentes afin de tenir compte du décès de Monsieur Vincent DROIN, Vice-Président en charge des Solidarités et de la Prévention territoriales, ainsi que de la démission de Madame GAIFFE de ses fonctions de membre des commissions concernées.

Il a été procédé au remplacement des membres sortants au sein de la commission Solidarités et Prévention territoriales. Monsieur Arnaud JACQUART est désigné Vice-Président de cette commission et les nouveaux membres sont nommés conformément aux propositions des communes concernées et aux règles de composition fixées par la délibération initiale.

Le Conseil communautaire a également approuvé une modification de la composition de la commission Aménagement, Développement économique et Mobilités : Monsieur Sébastien GRANGE cesse d'y siéger et est remplacé par Monsieur Olivier VICIER, dans le cadre d'une réorganisation des représentations entre les élus.

La liste actualisée des membres des commissions est ci-dessous et annexée à la délibération.

Le Conseil communautaire précise que l'ensemble des autres dispositions relatives à la création, au périmètre, à la composition et au fonctionnement des commissions demeure inchangé et autorise le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

Commission déchets et environnement	CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES	CONSEILLERS MUNICIPAUX	TOTAL
	6	7	13
Vice-présidente	N.COUTIER	A.COURTONNE	
	L. PETRY	J. BERAT	
	M.DANSIN	JM . POMMIER	
	R.BRUNEL	S.ANDRIOLLO	
	H. PICOT	R.ROZE	
	H.GALIMAND	R. CHAPLART	
		M.JOIGNEAU	
Commission Solidarités et Prévention territoriales	CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES	CONSEILLERS MUNICIPAUX	TOTAL
	4	9	13
Vice-président	A.JACQUART	L.PRIEUR	
	G. STOCK	C. VUIDARD	
	C.BERTHELEMY	MH. NIZET	
	M.LAFOREST	MC FAURE	
		J.POQUET	
		E.MATHIEU	
		M. TARARE	
		J.MARTINVAL	
		D.BAIL	
Commission - Tourisme - Attractivité culturelle & sportive	CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES	CONSEILLERS MUNICIPAUX	TOTAL
	7	10	17

Vice-présidente Tourisme	C. BENOIT	D.PETIT	
Vice-président Attractivité culturelle & sportive	S. PIERROT	B.WARKSOTTE	
	Y. YAHIAOUI	V.VILLENET	
	A.JACQUART	A.JACQUIER	
	V.RONDELLI	ML PATIGNY	
	C.BERTHELEMY	N.SENS SALIS	
	M.LAFOREST	B.LESIMPLE	
		J. FOISELLE	
		G.SEILLIEZ	
		AS.BOEVER	
	CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES	CONSEILLERS MUNICIPAUX	TOTAL
Commission - Aménagement du territoire & Habitat - Développement économique - Mobilités	13	5	18
Vice-président Aménagement du territoire & Habitat	AL. GOURDY	L.RIDOUX	
Vice-président Développement économique	L.VERRIELE	F.BRISSON	
Vice-président Mobilités	P.CAPLAT	V.LOPES	
	JG PONSIN	HC.HUMBERT	
	M.VITTE	C.HOFF	
	J. IZARD		
	A. JACQUART		
	JF SAINZ		
	F.LOURDELET		
	S.DIART		

	O.VICIER		
	M.O BRABANT		
	H.BEAUFORT		
Commission - Cycle de l'eau - Energie & Numérique	CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES	CONSEILLERS MUNICIPAUX	TOTAL
	8	6	14
Vice-président Cycle de l'eau	JC.CUGNET	B.AUFOUR	
Vice-président Energie & Numérique	S.GRANGE	D.MININNO	
	G.SAINTOT	A. QUEZIN PRUD'HOMME	
	T.BOUYE	S.POURE	
	B.PARANT	G. DE GOSTKOWSKI	
	C.PHILIPPONNAT	P.BILLOUD	
	R.BRUNEL		
	H.NOEL		
Commission Patrimoine & Mécénat	CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES	CONSEILLERS MUNICIPAUX	TOTAL
	6	9	15
Vice-président	C.PHILIPPONNAT	C.LAURENT	
	N.COUTIER	M.BENARD	
	I. RASSELET	V.LAGARDE	
	JF SAINZ	C.VUIDARD	
	P.CAPLAT	G.BELINCI	
	S.PIERROT	L.POITTEVIN	
		D.CREMONT	
		B.GOBERT	
		A.BORGNET	

Approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Election d'un délégué communautaire au sein du SIEM (poste vacant)

Rapporteur : Philippe RICHOMME, président

Le Conseil communautaire a procédé au remplacement de Monsieur Vincent DROIN au sein de la Commission Locale de l'Énergie du Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne (SIEM – Territoire d'Énergie Marne), à la suite de son décès. Après appel à candidatures, Madame Caroline BENOIT a été désignée, à l'unanimité, déléguée titulaire au sein de la Commission Locale de l'Énergie du SIEM.

La composition de la représentation communautaire est ainsi actualisée, avec :

SIEM	
Commission Locale d'Energies (CLE)	
3 délégués titulaires	3 délégués suppléants
Caroline BENOIT	Charles PHILIPPONNAT
Sébastien GRANGE	Jean-Guy PONSIN
Thierry BOUYE	Véronique RONDELLI-LUC
Commission paritaire de l'Energie	
1 délégué titulaire	
Arnaud JACQUART	

Le Conseil communautaire a autorisé le Président à notifier cette désignation au SIEM et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

Approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Election d'un représentant au Conseil d'administration de l'Office Intercommunal d'Hautvillers (poste vacant)

Rapporteur : Philippe RICHOMME, président

Le Conseil communautaire a procédé au remplacement de Monsieur Vincent DROIN au sein du Conseil d'administration de l'Office Intercommunal de Tourisme d'Hautvillers (OTI), à la suite de son décès.

Après appel à candidatures, il a été procédé au scrutin. Deux candidatures ont été enregistrées, celles de Madame Isabelle ROBERT et de Madame Corinne BERTHELEMY. À l'issue du vote, Madame Isabelle ROBERT a obtenu la majorité des suffrages exprimés et a été proclamée élue représentante titulaire de la Communauté de Communes au sein du Conseil d'administration de l'OTI.

La composition de la représentation communautaire est ainsi actualisée avec :

Office intercommunal de tourisme à Hautvillers (OTI)
Conseil d'administration
9 représentants titulaires
Isabelle ROBERT
Jonathan IZARD
Véronique RONDELLI-LUC
Caroline BENOIT

<i>Hervé GALIMAND</i>
<i>Silvère PIERROT</i>
<i>Sébastien GRANGE</i>
<i>François LOURDELET</i>
<i>Philippe RICHOMME</i>

Le Conseil communautaire a autorisé le Président à notifier cette désignation à l'Office Intercommunal de Tourisme d'Hautvillers et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

Madame Isabelle ROBERT a été élue à la majorité des suffrages exprimés (34 voix contre 1 pour Madame Chantal BERTHELEMY).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Remplacement d'un membre élu au sein du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (poste vacant)

Rapporteur : Philippe RICHOMME, président

Le Conseil communautaire a procédé au remplacement de Monsieur Vincent DROIN au sein du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), à la suite de son décès.

Après appel à candidatures, la candidature de Monsieur Arnaud JACQUART a été enregistrée. Le Conseil communautaire ayant décidé de ne pas recourir au scrutin secret, l'élection s'est déroulée à main levée. Monsieur Arnaud JACQUART a été proclamé élu en qualité de représentant du Conseil communautaire au sein du Conseil d'administration du CIAS.

La composition de la représentation communautaire est ainsi actualisée avec :

CIAS
<i>Représentants élus</i>
<i>Sébastien GIROD</i>
<i>Arnaud JACQUART</i>
<i>Gaëlle STOCK</i>
<i>Magali DANSIN</i>
<i>Baptiste PARANT</i>
<i>Maryline LAFOREST</i>
<i>Chantal BERTHELEMY</i>
<i>Philippe CAPLAT</i>
<i>Nathalie COUTIER</i>
<i>Mélanie VITTE</i>

Le Conseil communautaire a autorisé le Président à notifier cette désignation au CIAS et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

Approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE – Constatation de la désaffectation et déclassement du domaine public : bien situé 1 place Henri Martin à Aÿ-Champagne

Rapporteur : Philippe RICHOMME, président

Le Conseil communautaire a constaté la désaffectation du bien immobilier situé 1 place Henri Martin à Aÿ-Champagne, ancien siège administratif de la Communauté de Communes, à la suite du transfert définitif des services administratifs vers le bâtiment « Cité Commune » le 26 janvier 2026.

Considérant que ce bien n'est plus affecté à une mission de service public et qu'il est devenu sans utilité pour le fonctionnement des services communautaires, le Conseil communautaire a prononcé son déclassement du domaine public et son intégration au domaine privé de la Communauté de Communes.

Il a rappelé que la cession de cet immeuble avait été autorisée par délibération du 20 novembre 2025 et a autorisé le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de cette procédure et à signer les documents s'y rapportant.

Approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE – Bail commercial : autorisation de négociation et de signature – local industriel ZI du Cheminet (Mareuil-sur-Aÿ)

Rapporteur : Philippe RICHOMME, président

Le Conseil communautaire a autorisé le Président à engager et finaliser les négociations relatives à l'occupation du bâtiment situé dans la zone d'activités du Cheminet à Mareuil-sur-Aÿ, repris par la Communauté de Communes à la suite de la liquidation judiciaire de la société CAPS TECH.

Le projet présenté concerne l'installation de la société COLLARD, implantée à Bouzy, en vue de la création d'un pôle d'usage. Cette entreprise envisage la prise à bail du bâtiment, moyennant un loyer mensuel de 2 200 €, avec une perspective d'acquisition à terme. Cette implantation est de nature à favoriser le maintien et le développement des activités économiques et de l'emploi sur le territoire.

Afin de permettre une occupation des locaux dès le mois de juillet 2026, sans attendre la prochaine réunion du Conseil communautaire prévue en septembre, le Conseil a autorisé le Président à conclure et signer le bail commercial ainsi que tout document, convention ou avenant nécessaire à sa mise en œuvre, notamment ceux relatifs aux travaux de remise en état du bâtiment et aux formalités administratives, juridiques, techniques et financières. Le Conseil communautaire sera tenu informé des suites données à cette opération.

Lors de l'examen de la délibération un échange s'est tenu.

Monsieur C. PHILIPPONNAT a exprimé des réserves sur le fait que la Communauté de communes puisse s'engager dans une opération impliquant une entreprise privée, estimant qu'il conviendrait de ne pas intervenir sur ce type de montage. Il a rappelé que le bien concerné avait précédemment fait l'objet d'un crédit-bail, lequel n'avait pas été mené à son terme en raison de la liquidation de l'entreprise, occasionnant des loyers impayés, avant que la collectivité ne récupère le bien.

Monsieur le Président, P. RICHOMME, a rappelé que la Communauté de communes dispose de la compétence en matière de développement économique et que cette opération s'inscrit dans ce cadre d'intervention.

Monsieur L. VERRIELE, Vice-président en charge du développement économique, a précisé que l'opération présente un intérêt pour la collectivité, le bien devant dans un premier temps être loué à la société COLLARD pour un loyer mensuel de 2 200 €, avant une cession ultérieure envisagée pour un montant de 275 000 €, permettant ainsi de valoriser le patrimoine communautaire.

Approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE – Rapport d'activité 2025

Rapporteur : Philippe RICHOMME, président

Le Conseil communautaire a pris connaissance du rapport d'activités de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne pour l'exercice 2025, présenté par le Président conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Ce rapport retrace l'ensemble des actions conduites au cours de l'année 2025, les services assurés par la Communauté de Communes, les principaux projets menés dans le cadre de ses compétences, ainsi que les principaux éléments financiers et

institutionnels de l'exercice. Il constitue un document d'information destiné à présenter l'activité de l'établissement aux élus communautaires et aux communes membres.

Le Conseil communautaire a pris acte de cette présentation. Conformément aux dispositions réglementaires, le rapport d'activités sera transmis à chacune des communes membres afin d'être présenté à leur conseil municipal. Le Président est autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette délibération.

La présentation du rapport d'activités 2025 donne lieu à plusieurs échanges et à des focus sur différents enjeux structurants du territoire.

À l'issue de cette présentation, P. RICHOMME, souligne en premier lieu la qualité du travail accompli par les services de la Communauté de communes et l'implication des agents dans la mise en œuvre des politiques publiques intercommunales.

Il revient ensuite sur l'opération de la « Cité Commune », nouveau siège de la CCGVM, en rappelant que ce projet structurant a été engagé en 2022 avec le lancement du marché de maîtrise d'œuvre, pour aboutir à l'emménagement des services dans le bâtiment le 26 janvier 2026. Il précise qu'il s'agit d'une mise en service progressive, la réception définitive des travaux avec les entreprises étant programmée le 18 juin prochain. Il rappelle également le niveau élevé de financements publics mobilisés pour cette opération, représentant près de 75 % du coût global.

Monsieur le Président évoque par ailleurs les actions conduites en matière de patrimoine, en particulier les opérations de restauration des églises du territoire, qui témoignent de la volonté communautaire de préserver et de valoriser le patrimoine bâti local. Il souligne à ce titre l'importance des démarches de mécénat engagées ainsi que le soutien apporté aux opérateurs et partenaires locaux impliqués dans ces projets de restauration et de mise en valeur.

Il aborde le service de transport à la demande (TAD), en rappelant son rôle dans l'amélioration de l'offre de mobilité au bénéfice des habitants et dans le renforcement de l'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire communautaire.

Il met également en évidence la politique de soutien aux opérateurs du territoire, à travers les subventions et accompagnements financiers accordés à différents partenaires, notamment le CIAS, la MJCI, l'Office Intercommunal de Tourisme (OTI), ENRESO 51, le ZAM, le coworking, l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA), ainsi que diverses associations et structures organisatrices d'événements. Il souligne que ces soutiens contribuent à la dynamique locale, à la cohésion sociale, au développement économique et à l'attractivité du territoire.

Le Conseil prend acte dudit rapport d'activité 2025 à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE – Nouvelle répartition du capital social de la SPL-XDEMAT

Rapporteur : Philippe RICHOMME, président

Le Conseil communautaire a examiné la proposition de nouvelle répartition du capital social de la Société Publique Locale (SPL) Xdemat, rendue nécessaire par les adhésions et retraits d'actionnaires intervenus depuis la précédente assemblée générale de la société.

Il a été rappelé que la SPL Xdemat, dont la Communauté de Communes est actionnaire depuis 2014, assure des prestations de dématérialisation au bénéfice de ses collectivités membres. Au 15 avril 2026, la société comptait 3 513 actionnaires. Depuis la précédente assemblée générale, 131 nouvelles collectivités ont intégré la société et 10 actionnaires l'ont quittée, entraînant une évolution de la répartition du capital social, désormais composé de 12 838 actions.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, toute modification de la composition du capital social d'une société publique locale doit être approuvée préalablement par les assemblées délibérantes des collectivités actionnaires avant d'être soumise au vote de l'Assemblée générale.

Le Conseil communautaire a ainsi approuvé la nouvelle répartition du capital social de la SPL Xdemat, telle que présentée dans la liste des actionnaires annexée à la délibération, et a autorisé son représentant à voter en faveur de cette résolution lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Approuvé à l'unanimité.

FINANCES – Comptes financiers uniques 2025

Rapporteur : Philippe RICHOMME, président

Sous la présidence de Monsieur Alain-Louis GOURDY, doyen de l'assemblée, le Conseil communautaire a procédé à l'examen des comptes financiers uniques de l'exercice 2025 du budget principal et des budgets annexes (Eau, Assainissement, Villa

Bissinger, Boulangerie de Bisseuil, ZA « Les Arpents - Le Trouilly », Usine relais CAPS TECH, Régie de transports scolaires et Le Pressoir).

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Philippe RICHOMME, Président, a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Après présentation des résultats de l'exercice, le Conseil communautaire a approuvé les comptes financiers uniques 2025. Le budget principal fait apparaître un excédent global de 1 786 871,94 €. Les budgets annexes Eau (432 185,20 €), Assainissement (201 013,14 €), Villa Bissinger (52 354,98 €), Boulangerie de Bisseuil (26 722,77 €) et Régie de transports scolaires (83 821,20 €) présentent également un résultat global excédentaire. Le budget de l'Usine relais CAPS TECH enregistre un déficit global de 9 988,34 €, tandis que le budget « Le Pressoir » présente un déficit global de 675 970,27 €. Le budget de la zone d'activités « Les Arpents - Le Trouilly » est constitué uniquement des reports des exercices antérieurs. Le scrutin a réuni 34 votants, aucun bulletin blanc ou nul n'ayant été recensé. Les comptes financiers uniques de l'exercice 2025 ont été approuvés à l'unanimité des votants, par 34 voix pour, le Président n'ayant pas pris part au vote.

La présentation des comptes financiers uniques (CFU) 2025 donne lieu à plusieurs échanges et observations de la part des élus.

Monsieur le Président, P. RICHOMME, remercie Sophie POTAR, Directrice générale des services de la CCGVM, pour la qualité du travail réalisé dans l'élaboration des documents budgétaires.

À la lecture des frais de personnel du budget de la MJCI, Madame S. DIART souligne le niveau élevé des charges, notamment pour deux agents, représentant environ 184 000 €.

Monsieur C. PHILIPPONNAT interroge par ailleurs sur le niveau élevé des prévisions budgétaires relatives aux budgets eau et assainissement. Monsieur le Président indique que ces montants peuvent s'expliquer par des effets de report et précise que les écarts tendent à se resserrer en fonction de l'avancement des opérations et de l'exécution budgétaire.

Concernant le budget annexe de la boulangerie de Bisseuil, Madame RASSELET interroge la collectivité sur la politique envisagée en cas de proposition d'achat du bien. Monsieur le Président répond que toute offre éventuelle serait examinée et analysée au regard de l'intérêt et de la pertinence de la proposition.

S'agissant du budget annexe CAPS TECH, Monsieur le Président rappelle que ce budget est maintenu notamment pour permettre la gestion des mouvements de TVA et qu'il reste lié à l'existence de loyers issus du bien concerné.

Concernant le budget de la régie de transports scolaires, Monsieur le Président explique l'augmentation des coûts par la nécessité de renforcer la maintenance des véhicules, insuffisamment suivie les années précédentes, impliquant aujourd'hui un rattrapage. Il précise également que certains postes de dépenses sont en cours de réévaluation, notamment les sorties piscines, et que la participation des écoles primaires n'est pour l'instant pas appliquée mais pourra être étudiée. Il est indiqué qu'un passage en autorité organisatrice de premier niveau (AO1) est envisagé pour la CCGVM, dans le cadre de l'organisation du service, et qu'une visite de structures similaires, notamment en région d'Argonne, est à programmer afin d'observer des modes de fonctionnement comparables à ceux de la CCGVM.

S'agissant du budget du site de Pressoria et du budget annexe SPL « Le Pressoir », Monsieur le Président indique qu'il souhaite que les futurs documents budgétaires présentent une vision plus globale, et non limitée aux seules dépenses d'investissement liées à la création du dispositif, afin d'améliorer la lisibilité et la transparence financière. Madame M. LAFOREST réagit favorablement à cette orientation, estimant qu'elle permettra une meilleure visibilité de l'ensemble des données financières.

Monsieur le Président rappelle par ailleurs que la délégation de service public (DSP) encadre les relations financières entre la Communauté de communes et le site du Pressoir.

Monsieur C. PHILIPPONNAT interroge également sur les charges de personnel liées à Pressoria.

Il est enfin indiqué que le restaurant de Pressoria devrait prochainement ouvrir, avec une capacité d'environ 70 couverts, renforçant ainsi l'offre d'accueil et de services du site.

Madame PICOT interroge sur la durée de l'emprunt contracté pour le financement du dispositif. Monsieur le Président indique que celui-ci a été souscrit sur une durée de 20 ans, avec un taux particulièrement favorable de 0,8 %, obtenu en 2020 dans un contexte de conditions financières très avantageuses.

Le scrutin a réuni 33 votants, aucun bulletin blanc ou nul n'ayant été recensé. Les comptes financiers uniques de l'exercice 2025 ont été approuvés à l'unanimité des votants, par 33 voix pour, le Président n'ayant pas pris part au vote et détenant le pouvoir de Mr Sainz.

FINANCES – Affectation définitive des résultats 2025

Rapporteur : Philippe RICHOMME, président

À la suite de l'approbation des comptes financiers uniques de l'exercice 2025, le Conseil communautaire a procédé à l'affectation des résultats du budget principal et des différents budgets annexes, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Pour le budget principal, le résultat de fonctionnement, arrêté à 2 156 299,20 €, est affecté à hauteur de 369 427,26 € au financement de la section d'investissement (compte 1068), le solde, soit 1 786 871,94 €, étant reporté en fonctionnement (compte 002). Il est précisé que certaines régularisations comptables demandées par la trésorerie, intervenues après la reprise anticipée des résultats, nécessiteront une décision modificative afin d'ajuster les inscriptions budgétaires.

Le Conseil communautaire a également approuvé l'affectation des résultats des budgets annexes. Les excédents des budgets Assainissement, Eau, Villa Bissinger, Boulangerie de Bisseuil et Régie de transports scolaires sont principalement reportés en fonctionnement, tandis que les budgets Eau, Usine relais CAPS TECH et Le Pressoir prévoient une affectation partielle ou totale de leur résultat de fonctionnement au financement de la section d'investissement afin de couvrir les besoins constatés. Le Conseil communautaire a enfin précisé qu'une décision modificative du budget principal 2026 sera présentée afin de prendre en compte les ajustements comptables nécessaires.

Approuvé à l'unanimité.

FINANCES – Rapport annuel sur les acquisitions et cessions d'immeubles 2025

Rapporteur : Philippe RICHOMME, président

Le Conseil communautaire a pris connaissance du rapport annuel retraçant les acquisitions et cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers réalisées par la Communauté de Communes au cours de l'exercice 2025, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Après examen de ce document, le Conseil communautaire a déclaré que ce rapport n'appelait aucune observation ni réserve de sa part.

Approuvé à l'unanimité.

FINANCES – Décisions modificatives budgétaires

Rapporteur : Philippe RICHOMME, président

Le Conseil communautaire a adopté une décision modificative des budgets 2026 afin d'intégrer les résultats définitifs de l'exercice 2025, arrêtés à la suite de l'approbation des comptes financiers uniques et de l'affectation des résultats.

Cette décision modificative porte sur le budget principal ainsi que sur les budgets annexes Assainissement et Eau potable. Elle intègre notamment les ajustements liés à la reprise des résultats 2025, la réévaluation des recettes fiscales figurant sur l'état 1259, l'inscription d'une subvention régionale destinée aux travaux de l'église d'Hautvillers et d'une subvention de l'Agence de l'Eau pour les travaux de requalification de la station d'épuration d'Ambonnay, ainsi que les ajustements de crédits rendus nécessaires en fonctionnement et en investissement.

Le Conseil communautaire a autorisé le Président à effectuer toutes les opérations nécessaires à la mise en œuvre de cette décision modificative et a précisé que la délibération serait transmise, pour information, au contrôle budgétaire de la Préfecture.

Approuvé à l'unanimité.

FINANCES – Adoption du règlement budgétaire et financier

Rapporteur : Philippe RICHOMME, président

Le Conseil communautaire a adopté le règlement budgétaire et financier de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne, dans le cadre de l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Ce document fixe les règles internes relatives à la préparation, au vote, à l'exécution et au suivi des budgets de la collectivité. Il précise également les modalités de gestion pluriannuelle des crédits, des mouvements budgétaires, des opérations comptables, ainsi que de la dette et de la trésorerie. Il constitue un cadre de référence destiné à garantir la transparence, la fiabilité et la sécurisation des procédures budgétaires et financières de la Communauté de Communes.

Le Conseil communautaire a précisé que ce règlement est applicable pour toute la durée de la mandature en cours et qu'il pourra être modifié, le cas échéant, par une nouvelle délibération afin de tenir compte des évolutions législatives, réglementaires ou des besoins de la collectivité. Il a autorisé le Président à signer toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Approuvé à l'unanimité.

FINANCES – Compléments à la délibération du 20 décembre 2017 relative à la fixation des durées d'amortissements des biens

Rapporteur : Philippe RICHOMME, président

Le Conseil communautaire a approuvé la mise à jour des durées d'amortissement des biens de la Communauté de Communes, en complétant la délibération du 20 décembre 2017. Cette révision s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la connaissance et du suivi du patrimoine communautaire, menée en collaboration avec les services de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) afin d'harmoniser et de fiabiliser les pratiques comptables.

La délibération fixe les durées d'amortissement applicables à plusieurs catégories de biens qui n'étaient pas prévues initialement, notamment les plantations, les matériels et outillages techniques, les dépenses ultérieures immobilisées, les immeubles de rapport, certains travaux sur les bâtiments publics ainsi que les constructions sur sol d'autrui. Ces dispositions s'appliquent aux budgets relevant des instructions budgétaires et comptables M57 et M49.

Le Conseil communautaire a également fixé à 1 000 € TTC le seuil unitaire des biens de faible valeur amortis sur une année et confirmé l'application du principe du prorata temporis, la date d'acquisition étant retenue comme point de départ du calcul des amortissements. Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur dès que la délibération sera devenue exécutoire.

Approuvé à l'unanimité.

FINANCES – Rectification des imputations comptables relatives aux amortissements du budget annexe de Pressoria

Rapporteur : Philippe RICHOMME, président

Le Conseil communautaire a approuvé une régularisation des imputations comptables de plusieurs biens inscrits à l'actif du budget annexe Pressoria, afin de corriger des erreurs constatées lors de leur enregistrement initial.

Les corrections portent notamment sur le bâtiment du centre d'interprétation Pressoria et sur les travaux de remplacement des vitrages, qui sont reclassés en tant que bâtiment productif de revenus, ainsi que sur le branchement d'assainissement du site, réaffecté au compte correspondant à sa nature. Cette régularisation permettra de fiabiliser le suivi patrimonial et de procéder, dans un second temps, aux amortissements sur des bases comptables conformes.

À cette fin, le Conseil communautaire a ouvert les crédits budgétaires nécessaires aux opérations de reclassement comptable et a autorisé le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FINANCES – Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : proposition de commissaires

Rapporteur : Philippe RICHOMME, président

Le Conseil communautaire a procédé au renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) à la suite du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires intervenu en 2026.

Conformément aux dispositions de l'article 1650 A du Code général des impôts, il a été rappelé que cette commission, présidée par le Président de la Communauté de Communes ou son représentant, est composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants désignés par le Directeur départemental des finances publiques, sur proposition d'une liste de contribuables établie par le Conseil communautaire.

Dans ce cadre, le Conseil communautaire a arrêté une liste de quarante contribuables répondant aux conditions requises pour siéger au sein de la CIID et a proposé cette liste au Directeur départemental des finances publiques de la Marne afin qu'il procède à la désignation des membres titulaires et suppléants de la commission.

Le Président est autorisé à transmettre cette liste ainsi que la délibération afférente à la Direction départementale des finances publiques de la Marne et à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Approuvé à l'unanimité.

FINANCES – Attribution de subventions

Rapporteur : Silvère PIERROT, 6^{ème} vice-président

Le Conseil communautaire a examiné des actions de soutien à caractère culturel et patrimonial sur le territoire, dans le cadre de la politique communautaire visant à renforcer l'attractivité locale et à valoriser le patrimoine.

Sur proposition du Bureau communautaire, il a été décidé d'attribuer une subvention complémentaire de 9 000 € pour l'organisation d'une opération de théâtre immersif à Hautvillers, s'inscrivant dans une démarche de mécénat en faveur de l'église communale Saint-Sindulphe. Cette aide vient en complément d'une subvention initiale de 1 000 € déjà accordée, la commune de Hautvillers participant également au financement de l'opération à hauteur de 7 500 €.

Le Conseil communautaire a précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté de Communes et a autorisé le Président à procéder au versement des subventions ainsi qu'à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FINANCES – Subvention exceptionnelle à l'ASL Tennis d'Aÿ-Champagne en hommage à Vincent DROIN

Rapporteur : Philippe RICHOMME, président

Le Conseil communautaire, après avis favorable du Bureau communautaire, a examiné une proposition d'attribution d'une subvention exceptionnelle en hommage à Monsieur Vincent DROIN, Maire d'Aÿ-Champagne et Vice-Président de la Communauté de Communes, décédé en cours d'année.

Considérant son engagement au service du territoire et de la vie associative locale, ainsi que le souhait exprimé par sa famille, il a été décidé d'apporter un soutien à l'Association Sportive et de Loisirs (ASL) Tennis d'Aÿ-Champagne, en reconnaissance de son action en faveur du sport et de l'animation locale.

Le Conseil communautaire a ainsi approuvé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association. Il a précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire et a autorisé le Président à procéder au versement de cette subvention ainsi qu'à signer tous documents nécessaires à son exécution.

Approuvé à l'unanimité.

PERSONNEL – Organisation du temps de travail

Rapporteur : Philippe RICHOMME, président

Le Conseil communautaire a adopté une actualisation des règles relatives à l'organisation du temps de travail des agents de la Communauté de Communes, en conformité avec les dispositions du Code général de la fonction publique et les textes réglementaires applicables, après avis favorable du comité social territorial du 7 avril 2026.

Cette délibération fixe la durée annuelle de travail à 1 607 heures pour un agent à temps complet, en rappelant le mode de calcul retenu (répartition des jours travaillés, congés annuels, jours fériés et journée de solidarité). Elle précise également les modalités d'attribution des jours d'aménagement et de réduction du temps de travail (ARTT) en fonction des régimes horaires pratiqués au sein de la collectivité, ainsi que les règles d'arrondi applicables.

Le Conseil communautaire a également rappelé les garanties minimales relatives à l'organisation du temps de travail (durée quotidienne maximale, repos journalier et hebdomadaire, amplitude de travail et pauses obligatoires) et confirmé la mise en place d'horaires différenciés par service afin d'harmoniser les pratiques et de sécuriser la gestion du temps de travail.

La délibération précise enfin les modalités de réalisation de la journée de solidarité, laissée au choix de l'agent dans le respect des nécessités de service, et fixe l'entrée en vigueur de ces dispositions au 1er septembre 2026.

Approuvé à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT – Extension du réseau d'assainissement des eaux usées Grande Rue à FONTAINE-SUR-AY : Participation aux frais de branchement

Rapporteur : Jean-Charles CUGNET, 10^{ème} vice-président

Le Conseil communautaire a approuvé les modalités de remboursement des frais liés à la réalisation des branchements d'assainissement des eaux usées dans le cadre des travaux d'extension du réseau Grande Rue à Fontaine-sur-Aÿ, menés en coordination avec la commune dans le cadre d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Il a été rappelé que, conformément au Code de la santé publique, la Communauté de Communes est compétente en matière d'assainissement collectif et peut assurer ou faire réaliser les branchements situés en domaine public, en demandant le

remboursement des dépenses correspondantes aux propriétaires concernés. Ces frais couvrent les éléments situés en domaine public, à savoir le raccordement sur la canalisation principale, la canalisation de branchement et la boîte de branchement en limite de propriété.

Le Conseil communautaire a fixé le montant forfaitaire de ces travaux à 1 175 € HT (1 410 € TTC) par branchement, conformément au marché conclu avec l'entreprise LINGENHELD, et a autorisé l'émission des titres de recettes correspondants auprès des riverains concernés.

Le Président est autorisé à signer l'ensemble des pièces administratives et comptables nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Approuvé à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Signature de la Convention 2026-2027 entre la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne et le Tribunal de Commerce de Reims

Rapporteur : Loic VERRIELE, 9^{ème} vice-président

Le Conseil communautaire a approuvé la mise en place d'un partenariat avec le Tribunal de commerce de Reims dans le cadre d'une convention couvrant la période 2026-2027, visant à renforcer les actions de développement économique et d'accompagnement des entreprises du territoire.

Cette convention a pour objet la mise en œuvre d'un dispositif de prévention des difficultés des entreprises, permettant d'identifier et d'accompagner, en amont des procédures collectives, les structures rencontrant des difficultés conjoncturelles sans être en situation de cessation des paiements. Ce dispositif repose sur des permanences mensuelles assurées par des juges du Tribunal de commerce, organisées hors du cadre juridictionnel afin de garantir la confidentialité et de favoriser la démarche volontaire des dirigeants.

Le Conseil communautaire a souligné l'intérêt de ce dispositif de proximité pour le territoire, caractérisé à la fois par une dynamique de création d'entreprises et par des fragilités économiques, et a précisé les modalités de mise en œuvre, notamment la tenue d'une permanence mensuelle le premier vendredi de chaque mois de 9h à 12h, sur rendez-vous à l'initiative du dirigeant, avec une organisation assurée par les services communautaires et un accueil au sein de la Cité Commune.

Le Président est autorisé à signer la convention de partenariat 2026-2027 ainsi qu'à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Approuvé à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Aide directe aux TPE/PME implantées sur le territoire de la CCGVM : présentation de 2 dossiers de demande de soutien financier

Rapporteur : Loic VERRIELE, 9^{ème} vice-président

Le Conseil communautaire a examiné deux demandes d'aides directes aux entreprises déposées dans le cadre du dispositif communautaire de soutien aux TPE/PME, mis en œuvre en cohérence avec le SRDEII de la Région Grand Est et le règlement d'intervention en vigueur.

Il a été rappelé que la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne soutient le développement économique local au travers d'un dispositif d'aides visant à accompagner les investissements des entreprises du territoire en matière de modernisation, de productivité et de maintien de l'activité.

Après instruction des dossiers par le service développement économique et au regard de leur éligibilité, le Conseil communautaire a décidé d'attribuer deux subventions. La première est accordée à la SARL WEBER COUVERTURE, située à Hautvillers, pour un projet d'investissement de productivité portant sur l'amélioration de la performance de l'entreprise, pour un montant de 2 686 €. La seconde est attribuée à la SARL ODETTE R, située à Aÿ-Champagne, pour un projet de modernisation des équipements visant à améliorer l'accueil de la clientèle, pour un montant de 2 098 €.

Le Conseil communautaire a précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire et a autorisé le Président à notifier les décisions ainsi qu'à procéder au versement des aides conformément aux modalités du règlement d'intervention en vigueur.

Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de question supplémentaire soulevée.

Fin de séance : 20h20

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

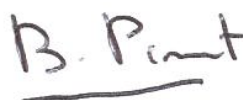
APPROUVE le PV de la séance du Conseil communautaire du 17.06.2026.

Et ont signé les membres présents



Signé par Philippe RICHOMME (CC DE LA
GRANDE VALLEE DE LA MARNE),
le Président
le 23/09/2026 à 14:19:58
Ref:11820754-17856790-1-D

Pour extrait conforme



Le Président
Philippe RICHOMME

Le Secrétaire de séance du 17.09.26
Baptiste PARANT

Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du conseil communautaire pendant un délai de deux mois à compter à plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception au contrôle de légalité,
- date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.